

Table des matières

Le harcèlement scolaire.....1 à 5

Introduction.....1

I – La reconnaissance tardive mais exponentielle du harcèlement scolaire par la France.....2

Une prise de conscience récente de la France.....2

L'enchaînement des plans gouvernementaux.....2

II - Les travaux décisifs des psychologues Dan Olweus et Peter Smith dans la prise en compte du harcèlement scolaire.....3

Dan Olweus, à l'origine de l'expression school-bullying.....3

Peter K. Smith, dans la continuité des travaux de Dan Olweus.....3

Éric Debardieux et Catherine Blaya, une reconnaissance récente du school-bullying.....3

III – Les ressorts psychologiques des causes et des conséquences du harcèlement.....4

Le rôle de l'empathie et de l'alexithymie.....4

Une souffrance psychologique aux répercussions multiples.....4

IV – Des programmes officiels en conformité avec la volonté actuelle du gouvernement de lutter contre le harcèlement scolaire.....5

L'inscription du harcèlement scolaire dans les programmes de 2015.....5

La réaffirmation du respect des autres dans les programmes de 2016.....5

Conclusion.....5

Cycle 3 – CM2 : Savoir identifier et résoudre une situation de harcèlement scolaire.....6 à 10

Présentation de la séquence.....6

Socle commun et programme d'enseignement moral et civique.....6

Description des séances.....7 à 10

Séance 1 : définir le harcèlement scolaire.....7

Séance 2 : développer l'empathie, connaître les lieux propices et les conséquences du harcèlement scolaire, savoir comment résoudre une telle situation.....8

Séance 3 : savoir ce qu'est le harcèlement scolaire, savoir identifier et résoudre une situation de harcèlement scolaire.....9

Conclusion sur la séquence.....9

Annexes.....10

Annexe 1 : trace écrite.....10

Annexe 2 : quiz évaluatif.....10

Le harcèlement scolaire

Avec la mise en place par l'Éducation nationale d'un plan contre le harcèlement, ce fléau qui touche en moyenne un élève sur dix est devenu l'une des préoccupations centrales de tous les acteurs de la sphère scolaire.

Comme l'a écrit Platon, « l'homme libre ne doit rien apprendre en esclave ». Cette pensée, applicable au harcèlement scolaire, met en lumière la liberté de corps et d'esprit dont les élèves doivent nécessairement jouir pour s'épanouir personnellement et scolairement.

J'ai choisi de développer ce sujet parce que je pense que la lutte contre le harcèlement est un enjeu majeur de l'école contemporaine, qui plus est à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux permettant à cette violence de s'établir aussi au-delà des murs de l'école. Le harcèlement est d'abord destructeur pour les personnes qui en sont victimes puisqu'il leur laisse le plus souvent des traces indélébiles ; il est aussi préjudiciable pour les témoins, les harceleurs eux-mêmes et plus généralement l'ensemble du groupe classe voire école.

Selon le dictionnaire Larousse, le *harcèlement* est l'action de « soumettre quelqu'un à d'incessantes petites attaques ». Plus spécifiquement, selon le site Internet du ministère de l'éducation nationale education.gouv.fr/nonauharcèlement, le *harcèlement scolaire* est « une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique », qui « se retrouve au sein de l'école » et qui est « le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre ». Ce site précise que l'on parle de harcèlement scolaire lorsque, par ses pairs, « un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition ». Ce même site ajoute que le harcèlement scolaire ne se déroule pas nécessairement au sein de l'école puisqu'il inclut également le *cyber-harcèlement* « au moyen des formes de communication électronique ».

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ? quelles en sont les causes et les conséquences ? Ces questions sont fondamentales lorsque l'on aborde ce sujet avec les élèves pour leur donner les moyens de s'en prémunir ou, le cas échéant, d'agir et de réagir de façon adéquate qu'ils soient victime, spectateur ou auteur.

Le programme d'enseignement moral et civique publié au journal officiel le 21 juin 2015 dispose dans la catégorie « la sensibilité : soi et les autres », qu'il convient d'enseigner aux enfants de cycle 3 à « respecter autrui et accepter les différences » en les sensibilisant notamment aux « mécanismes du harcèlement et (à) leurs conséquences ».

Pour appréhender le phénomène de harcèlement scolaire dans toute sa complexité, il convient de le situer dans l'histoire éducative française, de présenter les points de vue des grands théoriciens du sujet, de le relier à la psychologie de l'enfant et de l'éclairer à la lumière des programmes officiels. Ainsi, nous verrons d'abord que la France n'a reconnu que tardivement le harcèlement scolaire mais qu'elle enchaîne dorénavant les actions pour rattraper son retard (I), puis nous expliquerons en quoi les psychologues Dan Olweus et Peter Smith ont joué un rôle décisif dans sa prise en compte (II), ensuite nous analyserons les ressorts psychologiques des causes et des conséquences du harcèlement (III), enfin nous constaterons la conformité des programmes officiels à la volonté actuelle du gouvernement de lutter contre ce phénomène (IV).

Une prise de conscience récente de la France

La France n'a reconnu que tardivement le harcèlement scolaire puisque cette expression n'a été employée pour la première fois par l'un de nos dirigeants qu'en 2011. Dans un documentaire de 2015¹, Éric Debardieux, grand spécialiste de la violence à l'école et auteur de nombreuses études sur le sujet, livre son analyse quand à la très récente prise en compte du harcèlement scolaire : « On s'est tellement focalisé sur la violence venue de l'extérieur qu'on a mis du temps à comprendre que la première violence venait des pairs. [...] La recherche mondiale a malgré tout montré les conséquences en termes de santé mentale, d'échec scolaire, mais aussi de sécurité publique [...]. Il a fallu la conjonction de ces études, la mise au jour du nombre d'élèves harcelés ainsi qu'une mobilisation pédagogique. Mais cela a pris beaucoup de temps. Pour autant, si on a pris du retard, on est en train de galoper pour le rattraper. ».

On constate en effet, via les actions mentionnées ci-dessous menées ou poursuivies par des gouvernements de bord politique opposé, que les dirigeants français s'intéressent désormais de près au problème.

L'enchaînement des plans gouvernementaux

Ces quatre dernières années, l'action gouvernementale n'a pas faibli en la matière et ce ne sont pas moins de trois plans de lutte qui ont vu le jour : d'abord en mai 2011, c'est Luc Chatel, alors ministre de l'Éducation nationale de Nicolas Sarkozy, qui a lancé le premier plan de lutte contre le harcèlement à l'école suite aux premières assises qui se sont tenues sur le sujet ; ensuite en novembre 2013 puis en février 2015, ce sont Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem, successivement ministres de l'Éducation nationale de François Hollande, qui ont engagé les deuxième et troisième plans de lutte anti-harcèlement scolaire.

Chacun de ces plans se déclinent en deux volets, dans les médias et sur le terrain : d'une part, une campagne de sensibilisation est largement relayée par les médias avec la diffusion sur les chaînes de télévision nationale de spots et d'émissions consacrés à ce sujet ; d'autre part, sur le terrain, les personnels de l'Éducation nationale bénéficient de formations et d'informations adaptées.

Aujourd'hui, une diversité d'actions nouvelles ou renforcées, listées par le site du ministère de l'Éducation nationale, s'organisent selon quatre axes : la sensibilisation, la prévention, la formation et la prise en charge.

- *Concernant la sensibilisation* : une page Facebook permet de relayer les informations, un clip pour les 7-11 ans est diffusé sur de nombreuses chaînes de télévision, le site Internet education.gouv.fr/nonauharcèlement réunit l'ensemble des outils et des ressources et une journée nationale se tient chaque jeudi suivant les vacances de la Toussaint.

- *Concernant la prévention* : des plans de prévention sont obligatoires depuis la loi de Refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, des guides et des vidéos sont mis à la disposition des élèves, des grille de repérage du harcèlement viennent en aide aux professionnels et aux familles, le prix « Non au harcèlement » récompense la meilleure affiche ou vidéo réalisée par les élèves participants, la réserve citoyenne permet aux citoyens volontaires d'intervenir en milieu scolaire et surtout le harcèlement scolaire est à présent inscrit dans les programmes d'enseignement moral et civique du cycle 3.

- *Concernant la formation du personnel* : un renforcement est prévu avec un objectif de 1 500 formateurs et 300 000 personnes formées d'ici la fin 2016.

- *Concernant la prise en charge* : le numéro de téléphone gratuit 3020 ainsi qu'un réseau de 250 référents « harcèlement » prennent en charge les situations de harcèlement dont ils ont connaissance, les protocoles de prise en charge sont rénovés et des fiches conseils sont mis en place pour les victimes, auteurs, témoins et leurs familles.

Si le gouvernement français n'a pris la mesure du phénomène que récemment, certains psychologues étrangers s'y intéressent depuis les années 1970.

Dan Olweus, à l'origine de l'expression *school-bullying*

D. Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen en Norvège, est le premier à avoir mis en évidence le concept de harcèlement scolaire. Il a réalisé des études dans des établissements scolaires scandinaves et a publié plusieurs écrits dans les années 1970 dans lesquels il développait une théorie qu'il nommait *school-bullying*. Dans l'un de ces ouvrages², il définit le phénomène en expliquant qu'un élève est victime de *bullying* « lorsqu'il est exposé, de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs autres élèves ». Il précise que ces violences peuvent prendre la forme de railleries, taquineries, sobriquets, grimaces, gestes obscènes, ostracisme, menaces ou encore de coups. D. Olweus met en évidence quatre caractéristiques : la violence sous toutes ses formes, sa répétitivité, l'intention de nuire de l'auteur et l'impossibilité de se défendre de la victime. Ce dernier point exclut donc les conflits tels que les bagarres ou les disputes. Cette définition correspond à celle retenue aujourd'hui par le ministère de l'Éducation nationale à l'exception du critère de l'intention de nuire qui n'est plus pris en compte, la psychologie contemporaine considérant que l'enfant n'a pas la même perception de l'intentionnalité que l'adulte.

D. Olweus avait proposé de faire voter une loi contre le *school-bullying* en 1981 dans son pays, la Norvège, mais c'est en Suède qu'une telle disposition a d'abord été ratifiée par le Parlement en 1994.

Du côté de la Grande-Bretagne, un professeur de psychologie émérite est venu accréditer les thèses de D. Olweus.

Peter K. Smith, dans la continuité des travaux de Dan Olweus

P. K. Smith, professeur de psychologie à l'Université de Londres, a poursuivi les travaux de Dan Olweus dans les années 1990 en s'intéressant au *school-bullying* et en le définissant comme « un abus systématique de pouvoir ». Il précise son propos de la sorte : "Nous dirons qu'un enfant est victime de *bullying* lorsqu'un autre enfant, jeune ou groupe de jeunes se moque de lui ou l'insulte. Il s'agit aussi de *bullying* lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. Ces situations peuvent durer et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne en question de se défendre. Un enfant dont on se moque méchamment et continuellement est victime de *bullying*. Par contre, il ne s'agit pas de *bullying* lorsque deux enfants de force égale se battent ou se disputent".

S'il n'existe pas de définition universelle du harcèlement scolaire, de nombreux chercheurs, Olweus et Smith en tête, s'accordent depuis les années 1970 sur les trois critères retenus aujourd'hui par le ministère de l'Éducation nationale, à savoir une violence quelle qu'elle soit, une répétition et une relation asymétrique entre l'auteur et la victime. En lui donnant une définition et en réalisant des enquêtes, ces chercheurs ont contribué à faire connaître ce phénomène, à en mesurer l'ampleur et à mettre en place des programmes de prévention.

Les universitaires français spécialistes de l'éducation Éric Debardieux et son épouse Catherine Blaya ont d'abord été réticents à la notion de *school-bullying* avant de la reconnaître pleinement.

Éric Debardieux et Catherine Blaya, une reconnaissance récente du *school-bullying*

É. Debardieux a longtemps été réfractaire au terme de *harcèlement*. Il avoue dans le documentaire mentionné précédemment¹ : « J'ai moi-même assez longtemps résisté à l'idée d'utiliser le terme de *harcèlement*. Il y a toujours un risque de l'attribuer à des actes qui n'en sont pas ».

De même, C. Blaya, aujourd'hui présidente de l'Observatoire international de la violence à l'école, confiait en 2001³ que ces chercheurs « en faisant connaître un phénomène le font exister et lui donnent une plus grande importance » et ajoutait que « cantonner la violence en milieu scolaire au *school bullying*, c'est ne pas prendre en compte d'autres types de violence tels que la violence des adultes contre les élèves [...] ou les agressions à l'encontre des enseignants. ».

Aujourd'hui, ils sont tous deux revenus sur leurs positions. Ils s'inscrivent dans le consensus actuel reconnaissant l'ampleur du problème en France et dans tous les pays bénéficiant d'une scolarité obligatoire. Catherine Blaya s'intéresse aujourd'hui de très près, notamment, au cyber-harcèlement.

Le harcèlement scolaire a en effet une grande ampleur due à son nombre et sa fréquence mais également à la gravité de ses conséquences. Ses causes et ses conséquences s'expliquent par divers ressorts psychologiques internes au fonctionnement des enfants.

1 *Souffre-douleurs : ils se manifestent*, diffusé le 10 février 2015 sur France 2, réalisé par Andréa Rawlins-Gaston, journaliste à l'agence CAPA, et Laurent Follea, réalisateur-graphiste-monteur.

2 Unique écrit de Dan Olweus à avoir été traduit en français en 1999 et publié par ESF éditeur sous le titre *Violence entre élèves, harcèlement et brutalités, les faits, les solutions*. (Ce livre n'a jamais été réédité depuis et n'est à ce jour plus disponible en librairie.)

3 Catherine Blaya, *School-bullying, un type de victimisation en milieu scolaire*, 2001.

Le rôle de l'empathie et de l'alexithymie

En 2015, la pédopsychiatre Nicole Catheline reprend les dernières recherches en la matière et détaille l'enchaînement des causes psychologiques qui conduisent à une situation de harcèlement scolaire⁴.

L'enfant devient harceleur car il manque d'empathie, c'est-à-dire, selon le dictionnaire Larousse, qu'il n'a pas « la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent ». L'enfant devient harcelé car il souffre d'alexithymie, autrement dit, selon ce même dictionnaire, « un déficit de verbalisation des émotions ».

Reprenons le processus du point de vue du harceleur et de celui du harcelé.

- *Concernant le harceleur.* En raison de son histoire personnelle et de son développement, il a une perception fragile de lui-même. Il observe à l'écart un camarade dont l'image le renvoie à sa propre faiblesse, peur ou différence. Il ne supporte pas cette image. Il a un développement affectif très autocentré en général pour se protéger de l'autre, ce qui l'empêche de s'intéresser au fonctionnement de cet autre. Il est ainsi dans l'impossibilité de développer de l'empathie. Il devient donc harceleur car l'autre est différent et il ressent la nécessité de s'en protéger. S'il avait fait preuve d'empathie, il se serait mis à la place de l'autre et la situation de harcèlement n'aurait jamais commencé ou aurait cessé rapidement.

- *Concernant le harcelé.* Il est sidéré par la brutalité de l'agression, il est incapable de comprendre et décoder la situation car il souffre d'alexithymie. Il ne réagit pas et la situation de harcèlement peut alors s'installer.

N. Catheline précise deux choses importantes dans la compréhension et l'appréhension du harcèlement scolaire.

D'une part, empathie et alexithymie sont intimement liés entre eux. Un enfant manque souvent d'empathie justement parce qu'il n'arrive pas à décoder ses émotions et celles d'autrui. Cela explique pourquoi il est très fréquent qu'un enfant passe du statut de harceleur à celui de victime et inversement. Auteur et victime présentent donc tous deux une vulnérabilité commune concernant la régulation des émotions.

D'autre part, ces élèves ne présentent, dans l'immense majorité des cas, aucun trouble psychiatrique. Ils se sont simplement aménagés des défenses pour s'adapter aux obligations de la socialisation. Ce n'est pas une pathologie et il convient de ne pas les stigmatiser. Ils traversent un âge où leur personnalité est en pleine construction, les adultes doivent donc les accompagner et répondre aux problèmes avec bienveillance et fermeté. De plus, si notre cerveau se développe de manière rapide au cours des cinq premières années de la vie, ses parties archaïque et émotionnelle continuent de mûrir jusqu'à l'âge de trente ans. Il est donc possible de modifier certaines réponses et certains comportements.

La souffrance psychologique causée par le harcèlement entraîne systématiquement des conséquences physiques et/ou matérielles.

Une souffrance psychologique aux répercussions multiples

Le site Internet education.gouv.fr/nonauharcèlement recense les différentes conséquences du harcèlement scolaire pour les trois protagonistes.

- *Les victimes* souffrent d'une perte d'estime d'elles-mêmes. Cela peut entraîner une indisponibilité psychique, un décrochage scolaire, un absentéisme, des somatisations, un mal être, à long terme des comportements auto-destructeurs voire suicidaires.

- *Les auteurs* souffrent d'un manque d'empathie. Cela peut marquer un rapport à la violence s'enracinant aussi dans une forme de mal-être. Ils risquent d'être marginalisés et de subir des troubles de la socialisation.

- *Les témoins* aussi subissent des conséquences. Ils peuvent se sentir coupable de n'avoir pas réagi, craindre de devenir victime ou encore adopter un comportement violent pour « se protéger ».

Le ministère de l'Éducation nationale insiste sur la nécessité pour les professionnels de croiser leurs regards entre eux ainsi qu'avec les familles et les autres élèves pour parvenir à identifier le harcèlement et à en prévenir les conséquences graves pour tous les enfants concernés.

La prise en compte globale du harcèlement, que ce soit au niveau de la loi ou grâce aux recherches et études récentes, engage l'école d'aujourd'hui à agir activement contre ce problème, notamment en l'inscrivant dans les programmes officiels et en en faisant un objet d'étude pour les élèves les plus concernés, c'est à dire au cycle des approfondissements.

L'inscription du harcèlement scolaire dans les programmes de 2015

La Convention internationale des droits de l'enfant n'a pas seulement une portée symbolique mais est juridiquement contraignante pour les États signataires. Elle dispose que tous les enfants sont égaux et doivent être protégés contre la violence, la maltraitance et la discrimination⁵. Elle précise également que les enfants doivent pouvoir aller à l'école dans un environnement favorable⁶.

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes reconnaît quant à elle le harcèlement moral comme un délit et l'inscrit à l'article 222-33-2-2 du Code pénal⁷.

De plus, une étude de 2011⁸ révèle qu'un enfant sur dix est victime de harcèlement scolaire, avec une prédominance à la fin du primaire et au collège.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation nationale a intégré le harcèlement dans le nouveau programme d'enseignement moral et civique applicable depuis la rentrée 2015. Ainsi, au cycle 3, dans la catégorie « la sensibilité, soi et les autres », l'un des objectifs est « s'exprimer et être capable d'écoute et d'empathie ». Les élèves doivent aborder « le respect des autres dans leur diversité » dont « les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences ». Cet objet d'enseignement s'inscrit dans la compétence sociales et civique du socle commun « vivre en société » qui précise une attitude indispensable, « le respect des autres ».

Les programmes applicables à la rentrée 2016 renforcent cette volonté d'inculquer le respect de l'autre.

La réaffirmation du respect des autres dans les programmes de 2016

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans son domaine 3 intitulé « la formation de la personne et du citoyen », met en exergue des principes d'enseignement tels que « la tolérance réciproque » et « le refus des discriminations ». Il précise l'objectif de connaissance et de compétence suivant : « L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance. ». On retrouve ainsi affirmée de manière forte la volonté de l'école d'enrayer profondément le harcèlement en son sein.

La recherche scientifique dans son ensemble affirme aujourd'hui que le harcèlement scolaire est présent dans les écoles de tous les pays où l'enseignement est obligatoire, y compris la France.

Ce phénomène concerne environ dix pour cent des élèves et entraîne de graves conséquences scolaires et sanitaires pour les victimes, du décrochage scolaire aux conduites suicidaires. De plus, il s'agit d'une relation triangulaire qui peut aussi entraîner des effets néfastes sur les témoins et les auteurs eux-mêmes. Lorsque ce type de situations perdure, en plus des souffrances individuelles, c'est le climat scolaire de toute une classe ou même toute une école qui peut être phagocyté.

Le risque de harcèlement scolaire étant plus élevé à la fin de l'école primaire et au collège, la séquence suivante interviendrait en classe de CM2. Elle aurait pour but de donner les clés aux élèves pour identifier et résoudre une telle situation afin de les préparer au mieux à leur entrée au collège.

⁵ *Convention internationale des droits de l'enfant*, 1989, articles 2 et 3.

⁶ *Convention internationale des droits de l'enfant*, 1989, article 28.

⁷ *Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, 4 août 2014.

⁸ Étude de l'Observatoire de la violence à l'école pour l'Unicef, 29 mars 2011.

Cycle 3 – CM2 : *Savoir identifier et résoudre une situation de harcèlement scolaire*

Le programme d'enseignement moral et civique entré en vigueur à la rentrée 2015 prévoit que les élèves de cycle 3, prioritairement concernés par le phénomène du harcèlement à l'école, en connaissent les mécanismes et les conséquences.

Cette séquence intervient en classe de CM2 et débute en même temps que la journée nationale contre le harcèlement à l'école, à savoir au retour des vacances de la Toussaint. Elle comporte trois séances, dont une séance d'évaluation. Elle prend appui sur des ressources ludiques et dynamiques telles qu'une vidéo réalisée par des élèves de CM2.

Ayant effectué cette séquence avec une classe de seize élèves, une séance supplémentaire serait nécessaire pour une classe plus conséquente.

Socle commun	
La maîtrise de la langue française	
Connaissances	- Un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions.
Capacités	- Comprendre un énoncé, une consigne. - Copier un texte sans faute. - Prendre la parole en public. - Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue. - Rendre compte d'un travail individuel ou collectif.
Attitudes	- Volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, goût pour l'enrichissement du vocabulaire. - Ouverture à la communication, au dialogue, au débat.
Les compétences sociales et civiques « Vivre en société »	
Connaissances	- Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se forme sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose. - Savoir ce qui est interdit ou permis.
Capacités	- Respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement. - Évaluer les conséquences de ces actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive.
Attitudes	- Respect de soi, des autres, de l'autre sexe, de la vie privée. - Volonté de résoudre pacifiquement des conflits. - Conscience que nul ne peut exister sans autrui.
Programme d'enseignement moral et civique Cycle 3	
Catégorie	- La sensibilité : soi et les autres.
Objectifs	- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments. - S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
Capacités	- Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés.
Attitudes	- Respecter autrui et accepter les différences.
Objets d'enseignement	- Respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...) - Respect des différences, tolérance. - Respect de la diversité des croyances et des convictions.
Pratiques	- Les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences.

Séance 1	
Objectif : définir le harcèlement scolaire. Durée : 30 minutes.	
Phase	Déroulement
1 Évaluation diagnostique Classe entière	Donner la parole aux élèves :
	- Profiter de la journée nationale contre le harcèlement à l'école pour aborder le sujet. Demander aux élèves s'ils ont connaissance de cette journée. - Poser la question : « Selon vous, qu'est-ce que le harcèlement à l'école ? ». - Noter leurs propositions au tableau : « se moquer, insulter, menacer, embêter, narguer, etc ». - Leur faire remarquer que dans tous les cas, il s'agit d'une violence.
	- Poser la question : « Selon vous, pourquoi un élève est-il harcelé ? ». - Noter leurs propositions au tableau : « trop petit, nouveau, handicapé, premier de la classe, etc ». - Leur faire remarquer que dans tous les cas, il s'agit d'une différence.
2 Visionnage et exploitation d'une vidéo Classe entière	Diffuser la vidéo « 1 jour 1 actu : c'est quoi le harcèlement à l'école » (1min42). <i>Courte vidéo qui explique précisément et simplement, en images animées, les tenants et les aboutissants du phénomène.</i>
	- Échanger sur la vidéo avec eux (leurs remarques, questions, incompréhensions, réflexions).
3 Trace écrite Classe entière	Inscrire au tableau une définition résumant ce qui a été dit dans la vidéo : « Le harcèlement, c'est une <u>violence répétée</u>. La violence peut être <u>physique</u>, <u>verbale</u> ou <u>psychologique</u>. La victime est harcelée parce qu'elle est <u>différente</u>. ».
	- Demander aux élèves de recopier cette définition sur une feuille qui sera consacrée au harcèlement scolaire et qui sera collée en fin de séquence dans le cahier d'enseignement moral et civique. - Leur demander de souligner les mots-clés et revenir sur ces mots avec eux pour être sûr qu'ils en comprennent bien le sens. - Ramasser les feuilles afin de corriger les éventuelles erreurs avant la prochaine séance.

Séance 2

**Objectifs : développer l'empathie,
connaître les lieux propices et les conséquences du harcèlement scolaire,
savoir comment résoudre une telle situation.**

Durée : 45 minutes.

Phase	Déroulement
1 Rappel Classe entière	- Demander aux élèves de rappeler ce qui nous a intéressé la fois dernière. - Leur demander de rappeler la définition du harcèlement scolaire. - Distribuer les feuilles sur lesquelles ils ont noté la définition. - Faire lire à un élève la définition.
2 Exercice Binômes	- Distribuer à chaque binôme une liste sur laquelle est écrit une multitude de sentiments. - Donner la consigne oralement : « Vous devez vous mettre d'accord et choisir quatre sentiments que serait susceptible d'éprouver une personne victime de harcèlement ».
3 Mise en commun Classe entière	- Demander à chaque binôme d'exposer à la classe les quatre sentiments et d'expliquer les raisons de ce choix. - Laisser les autres élèves réagir en cas de désaccord ou d'approbation.
4 Visionnage et exploitation d'une vidéo Classe entière	Diffuser la vidéo « Brisons la loi du silence » (1min 52, réalisé par des élèves de CM2 et lauréat du prix <i>Mobilisons-nous contre le harcèlement</i> pour l'académie de Nice en 2015). <i>Vidéo symbolisant de manière forte les caractéristiques du harcèlement : dans une cour de récréation, une élève est harcelée (les violences sont représentées par des affichettes qu'on lui colle dessus, sur lesquelles sont inscrits des insultes), les auteurs portent un masque et les témoins sont bâillonnés. Lorsque ces derniers retirent leur bâillon, la situation s'arrange, les masques tombent et les sourires reviennent.</i> - Questionner les élèves sur la vidéo, dans un climat d'échanges collectifs. (« Pourquoi l'élève est-elle harcelée ? , Que peut-elle ressentir ? Où cela se passe-t-il ? Qu'aurait pu faire la victime, les témoins ? Comment la situation est-elle stoppée ? Etc).
5 Trace écrite Classe entière Annexe 1	Inscrire au tableau, en échange avec les élèves : les lieux propices au harcèlement (cour de récréation, réseaux sociaux...), les conséquences pour les victimes, les témoins et les harceleurs, les solution (en parler à un adulte, appeler le 3020). - Demander aux élèves de recopier ce qui est inscrit au tableau sur la feuille consacrée à ce thème. - Corriger les feuilles et leur redonner le lendemain afin qu'ils les collent dans leur cahier d'enseignement moral et civique et qu'il apprennent les notions abordées au cours de ces deux séances.

Séance 3

Objectif : savoir ce qu'est le harcèlement scolaire, savoir identifier et résoudre une situation de harcèlement scolaire.

Durée : 45 minutes.

Phase	Déroulement
1 Évaluation Individuel Annexe 2	- Distribuer aux élèves un quiz sur le harcèlement scolaire reprenant toutes les notions abordées précédemment. Dix question avec trois possibilités de réponse pour chacune d'elle : 1/ Pourquoi la victime est-elle prise pour cible ? 2/ Quelle est la principale caractéristique du harcèlement ? 3/ En moyenne, sur dix élèves, combien sont victimes de harcèlement ? 4/ Quelle est la période où il y a le plus de harcèlement à l'école ? 5/ Y a-t-il des lieux propices au harcèlement scolaire. 6/ Quelles sont les conséquences du harcèlement scolaire sur la victime ? 7/ Quel conseil donnerais-tu à un élève victime de harcèlement ? 8/ Comment les témoins de harcèlement scolaire devraient-ils réagir ? 9/ Le harcèlement scolaire affecte-t-il les témoins et les harceleurs ? 10/ Quel est le numéro de téléphone gratuit qui permet aux victimes, témoins ou harceleurs de se confier et d'avoir des conseils ?
2 Correction Classe entière	- Faire lire à un élève la première question et les réponses possibles. Lui demander ce qu'il a répondu. Demander aux autres ce qu'ils en pensent. Donner la bonne réponse. - De même pour chacune des autres questions. - L'élève se corrige seul. - Sur le quiz sont inscrits des appréciations en fonction du nombre de bonnes réponses obtenues par l'élève. - L'élève peut ainsi constater son niveau de connaissance sur le sujet et identifier ses lacunes (« à quelles questions me suis-je trompé ? »). - Répondre aux questionnements des élèves, éclaircir certains points.

Au cours de cette séance, j'ai pu constater l'intérêt et l'implication des élèves.

Certains avaient déjà des connaissances en la matière, certains connaissaient déjà le numéro de téléphone 3020 qui prend en charge les situations de harcèlement, certains confondaient le harcèlement et les conflits ponctuels, certains avaient des inquiétudes quant à leur entrée prochaine au collège et ont ainsi été rassurés. Tous, je crois, ont compris l'importance d'en parler à un adulte pour résoudre ce type de problème.

Je n'ai pas éludé les points les plus noirs et toutes les conséquences ont été abordées, notamment le risque de somatisation, de dépression et de suicide. L'objectif n'était pas de leur faire peur mais de leur faire prendre conscience de la nécessité absolue d'en parler à un adulte quoi qu'il arrive pour ne pas arriver à ce genre d'extrémités. En cela, les vidéos, sources d'échanges et de questionnements, ont été d'une aide précieuse.

Annexes

Annexe 1 Trace écrite

Le harcèlement à l'école

Le harcèlement, c'est une violence répétée. La violence peut être physique, verbale ou psychologique. La victime est harcelée parce qu'elle est différente.

- Lieux propices au harcèlement:

- cours de récréation	- toilettes
- sortie de l'école	- vestiaires
- réseaux sociaux	- gymnase

Les conséquences:

- Pour la victime :

- + anxiété (crainte)
- ++ dépression
- +++ somatisation (douleur physique)
- +++ conduites auto-destructrices (voire suicidaires)

- Pour les témoins et les harceleurs :

- la honte
- sentiment de culpabilité

La solution : en parler à un adulte

tel: 3020 = pour se confier
avoir des conseils

Annexe 2 Quiz évaluatif

Quiz sur le harcèlement scolaire

Réponds aux dix questions suivantes
puis fais le total de bonnes réponses et lis ton appréciation
(attention, une seule bonne réponse par question).

1/ Le plus souvent, pourquoi la victime est-elle prise pour cible ?

- a) Parce qu'elle ne se défend pas et qu'elle mérite d'être agressée.
- b) Elle est choisie au hasard par ses agresseurs.
- c) Parce qu'elle a une différence quelconque.

2/ Quelle est la principale caractéristique du harcèlement ?

- a) Une violence physique, verbale ou psychologique répétée.
- b) Une violence physique, verbale ou psychologique isolée.
- c) Une violence physique uniquement, répétée ou isolée.

3/ En moyenne, sur 10 élèves, combien sont victimes de harcèlement ?

- a) 1.
- b) 2.
- c) 3.

4/ Quelle est la période où il y a le plus de harcèlement à l'école ?

- a) De la maternelle au CE2.
- b) En fin de primaire et au collège.
- c) Au lycée.

5/ Y a-t-il des lieux propices au harcèlement scolaire ?

- a) Non, pas spécialement.
- b) Oui, pendant la récréation, aux toilettes ou encore sur les réseaux sociaux.
- c) Oui, dans sa maison ou en voiture avec ses parents.

6/ Quelles sont les conséquences du harcèlement scolaire sur la victime.

- a) Aucune conséquence.
- b) Irritabilité, agressivité, comportements violents et délinquance.
- c) Anxiété, dépression, somatisation, automutilations et idées suicidaires.

7/ Quel conseil donnerais-tu à un élève victime de harcèlement ?

- a) Il faut en parler immédiatement à un adulte de son entourage.
- b) Il ne faut rien dire et attendre qu'un adulte réagisse.
- c) Il ne faut surtout rien faire pour ne pas aggraver la situation.

8/ Comment les témoins de harcèlement scolaire devraient-ils réagir ?

- a) Se cacher les yeux et se boucher les oreilles pour ne pas être dérangé.
- b) Aller voir un adulte pour signaler les faits.
- c) Rire de la situation car ce n'est pas bien grave.

9/ Le harcèlement scolaire affecte-t-il les témoins et les harceleurs ?

- a) Non, ils ne sont pas affectés car ce ne sont pas eux les victimes.
- b) Non, ils ne sont pas affectés et sont même contents de la situation.
- c) Oui, ils sont affectés et ressentent de la honte et de culpabilité.

10/ Quel est le numéro de téléphone gratuit qui permet aux victimes, témoins ou harceleurs de se confier et d'avoir des conseils ?

- a) 3010
- b) 3020
- c) 3030

Tu as entre 0 et 3 bonnes réponses :

Attention, si un jour tu es concerné de près ou de loin par un problème de harcèlement à l'école, tu ne sauras pas comment réagir ! C'est important que tu saches repérer ce genre de situation et surtout comment y remédier. Vois avec le maître ce que tu n'as pas compris pour qu'il te réexplique.

Tu as entre 4 et 6 bonnes réponses :

C'est bien, tu sais ce qu'est le harcèlement à l'école. S'il y a des points qui te semblent encore flous, demande au maître qu'il te les éclaircisse.

Tu as entre 7 et 10 bonnes réponses :

Bravo, tu es incollable sur le sujet ! Tu connais les mécanismes et les conséquences du harcèlement à l'école, si un jour toi ou un quelqu'un de ton entourage y est confronté, tu sauras quoi faire.